CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil municipal le 21 février 2020 à 19 h au Centre communautaire de Laurel situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

Étaient présents : la conseillère madame Suzanne Young Paradis et les conseillers messieurs Eric Johnston, Jean-Luc Groulx, Yvon Paradis et David Zgodzinski.

Formant quorum sous la présidence du pro-maire, monsieur Jean-Luc Groulx

Était absent : le Maire, monsieur François Ghali et le conseiller monsieur André Cliche

Était aussi présentes : mesdames Marie-France Matteau, Directrice générale et Secrétaire-trésorière et Martyne Charrette, Directrice de la Sécurité incendie et des Premiers répondants.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le pro-maire Jean-Luc Groulx ouvre la séance et constate le quorum à 19 heures 05.

2020-02-925 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

2. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 Suivi et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2020 ;

3. CORRESPONDANCE

3.1 Correspondance provenant du MTQ concernant la circulation des véhicules lourds sur le pont du Lac-Louisa (P-00645)

4. LÉGISLATION

Rapport du maire et des présidents de comité ;

5. ADMINISTRATION

5.1 Acceptation des rapports des salaires, des achats des déboursés, des achats d'immobilisations pour le mois de janvier 2020 ;
5.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 543 800 $ qui sera réalisé le 27 février 2020;
5.2.1 Résolution d'adjudication relativement à un emprunt émis aux fins du financement municipal pour la vente d'une émission de billets, datée du 27 février 2020, au montant de 543 800 $;
5.3 Congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec 2020;
5.4 Reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux;
5.5 Avis de motion, présentation et dépôt du Règlement 2019-568-1 modifiant le règlement 2019-568 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel des rues Chantal et Sonia par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2019-2020;
5.6 Avis de motion, présentation et dépôt du Règlement 2019-572-1

modifiant le Règlement2019-572 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin Lebeau par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2019-2020;

5.7 Convention d'aide financière pour la revalorisation écologique des bâtiments sur les sites récréotouristiques de Wentworth-Nord;

5.8 Déclaration de compétence de la MRC des Pays-d'en-Haut relativement à la construction et l'exploitation d'un complexe sportif;

5.9 Dépôt et adoption du projet de Règlement SQ-2019 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre;

5.10 Demande d'appui pour décréter le mois d'avril Mois de la jonquille;

5.11 Création du comité d'équité salariale et nomination des membres;

5.12 Vente d'actifs excédentaires;

5.13 Autorisation de paiement des dépenses incompressibles pour l'année 2020;

5.14 Autorisation de dépense – Bernard Bissonnette entrepreneur général inc.;

5.15 Modalité de chasse pour la saison 2020;

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Dépôt des rapports d'activités des périodes de paye # 2020-01, # 2020-02 des pompiers et premiers répondants ;

6.2 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 2020-145 concernant les systèmes d'alarme;

6.3 Sécurité incendie – Bilan 2019 – Schéma de couverture de risques en incendie (SCRI);

7. TRANSPORT – TRAVAUX PUBLICS

7.1 Programme d'aide à la voirie locale Volet – Projets particuliers d'amélioration;

8. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9. URBANISME ET ZONAGE

9.1. Dépôt de la liste des permis émis du 1er au 31 janvier 2020 ;

9.2. Adoption du Règlement 2017-496-2 amendant le règlement sur les permis et certificats 2017-496;

9.3. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 2020-155 concernant les nuisances, la paix et l'ordre;

9.4. Embauche d'un inspecteur au service de l'Urbanisme et de l'Environnement;

9.5. Embauche d'une adjointe au service de l'Urbanisme et de l'Environnement;

9.6. PIIA 2019-0349 – Nouvelle construction, chemin Notre-Dame Sud;

9.7. PIIA 2020-0003 – Agrandissement au 2982, 2e rue;

9.8. PIIA 2020-0010 – Construction d'un garage détaché au 1729, chemin Saint-Cyr Nord;

9.9. PIIA 2020-0027 – Agrandissement au 1599, chemin Rozon;

9.10. Dépôt et adoption du projet de Règlement 2017-496-3 amendant le Règlement 2017-496 sur les permis et certificats;

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

11. PROJETS SPÉCIAUX

12. AFFAIRES NOUVELLES

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2020

12.1 Réunion du Conseil public du 21 février 2020

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2020-02-926 **2.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2020**

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2020.

2020-02-927 **3.1 CORRESPONDANCE PROVENANT DU MTQ CONCERNANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS SUR LE PONT DU LAC-LOUISA (P-00645)**

La correspondance provenant du ministère des Transport de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports concernant le maintien de la circulation des véhicules lourds sur le pont du Lac-Louisa (P-00645) est déposée.

RAPPORT DU MAIRE

M. François Ghali, Maire et les présidents des comités présentent un résumé des comités où ils siègent.

2020-02-928 **5.1 ACCEPTATION DES RAPPORTS DES SALAIRES, DES ACHATS, DES DÉBOURSÉS ET DES ACHATS D'IMMOBILISATION POUR LE MOIS DE JANVIER 2020**

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter le rapport des salaires, des achats, des déboursés et des achats d'immobilisation pour le mois de janvier 2020.

FONDS D'ADMINISTRATION 2019		**FONDS D'ADMINISTRATION 2020**	
DÉBOURSÉS (incompressibles) :	59 365.85 $	**DÉBOURSÉS** (incompressibles) :	26 034.32 $
Déneigement :	143 618.60 $	Déneigement :	109 485.81 $
Remboursement en capital & Intérêts	7 203.12 $	Remboursement en capital & Intérêts	28 635.02 $
Versement service de police		Versement service de police	
SALAIRES :		**SALAIRES :**	
Salaires nets :	69 149.00 $	Salaires nets :	102 824.50 $
Déboursés par paiement direct (D.A.S) :	13 101.21 $	Déboursés par paiement direct (D.A.S) :	40 737.33 $
ACHATS (lot 11) :	35 387.05 $	**ACHATS** (lot 11) :	40 793.61 $
Remise de retenues		**Remise de retenues**	
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT		**MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**	30 036.00 $
Ordures et recyclage :		Ordures et recyclage :	
IMMOBILISATIONS :		**IMMOBILISATIONS :**	
Année 2019		**Année 2020**	
Ordinateur élus	3 895.04 $	VIR - PR	46 876.92 $
Route Principale 2018	787.41 $		
Conteneur maritime	5 616.83 $		
TOTAL	**338 124.11 $**	**TOTAL**	**425 423.51 $**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2020

2020-02-929

5.2 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 543 800 $ QUI SERA RÉALISÉ LE 27 FÉVRIER 2020

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Wentworth-Nord souhaite emprunter par billets pour un montant total de 543 800 $ qui sera réalisé le 27 février 2020, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de $
2008-258	543 800 $

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2008-258, la Municipalité de Wentworth-Nord souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 27 février 2020;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 27 février et le 27 août de chaque année;
3. Les billets seront signés par monsieur François Ghali, Maire et madame Marie-France Matteau, Directrice générale et Secrétaire-trésorière;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021	48 000 $	
2022	49 300 $	
2023	50 700 $	
2024	52 000 $	
2025	53 500 $	(à payer en 2025)
2026	290 300 $	(à renouveler)

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels, de capital prévu pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2008-258 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 27 février 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2020

2020-02-930 **5.2.1 RÉSOLUTION D'ADJUDICATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT ÉMIS AUX FINS DU FINANCEMENT MUNICIPAL POUR LA VENTE D'UNE ÉMISSION DE BILLETS, DATÉE DU 27 FÉVRIER 2020, AU MONTANT DE 543 800 $**

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 27 février 2020, au montant de 543 800 $;

ATTENDU Qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DE LA VALLEE DES PAYS-D'EN-HAUT

48 000 $	2,36000 %	2021
49 300 $	2,36000 %	2022
50 700 $	2,36000 %	2023
52 000 $	2,36000 %	2024
343 800 $	2,36000 %	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,36000 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

48 000 $	2,44000 %	2021
49 300 $	2,44000 %	2022
50 700 $	2,44000 %	2023
52 000 $	2,44000 %	2024
343 800 $	2,44000 %	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,44000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

48 000 $	2,00000 %	2021
49 300 $	2,00000 %	2022
50 700 $	2,05000 %	2023
52 000 $	2,10000 %	2024
343 800 $	2,15000 %	2025

Prix : 98,65800 Coût réel : 2,47681 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE LA VALLÉE DES PAYS-D'EN-HAUT est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Municipalité de Wentworth-Nord accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE LA VALLÉE DES PAYS-D'EN-HAUT pour son emprunt par billets en date du 27 février 2020 au montant de 543 800 $ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2008-258. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

2020-02-931 **5.3 CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) 2020**

ATTENDU QUE le congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) se déroulera du 17 au 19 juin prochains au Palais des congrès de Québec;

ATTENDU QUE le congrès est un lieu privilégié pour la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, le partage et la collecte d'information ainsi que pour le réseautage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'autoriser l'inscription de madame Marie-France Matteau, Directrice générale et Secrétaire-trésorière au congrès de l'ADMQ 2020, au montant de 638.11 $ taxes incluses, de payer les frais d'hébergement au montant de 392.72 $ plus les taxes applicables et que les frais connexes pour les repas et déplacements lui soient remboursés conformément à la politique en vigueur, sur présentation des pièces justificatives.

2020-02-932 **5.4 RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX**

ATTENDU QUE la municipalité procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans;

ATTENDU QUE sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 ou selon le cas 12.0.1, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalité*s (RLRQ, c. E-2.2) soit le pourcentage maximum d'écart permis qui est de 25 % (supérieur ou inférieur) par rapport à la moyenne d'électeurs par districts ;

ATTENDU QUE la municipalité procède à une demande de reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

ATTENDU QUE sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

ATTENDU QUE la Commission de la représentation électorale transmettra à la municipalité une copie certifié conforme de la décision qui confirme ou non que Wentworth-Nord remplit les conditions pour reconduire la même division;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal que la Municipalité de Wentworth-Nord demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

2020-02-933 **5.5 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-568-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-568 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DES RUES CHANTAL ET SONIA PAR LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2019-2020**

La conseillère madame Suzanne Paradis donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, le Règlement 2019-568-1 modifiant le Règlement 2019-568 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel des rues Chantal et Sonia par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2019-2020 sera adopté. Le projet de règlement est également présenté.

2020-02-934 **5.6 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-572-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-572 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DU CHEMIN LEBEAU PAR LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2019-2020**

La conseillère madame Suzanne Paradis donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, le Règlement 2019-572-1 modifiant le Règlement 2019-572 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin Lebeau par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2019-2020 sera adopté. Le projet de règlement est également présenté.

2020-02-935 **5.7 CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA REVALORISATION ÉCOLOGIQUE DES BÂTIMENTS SUR LES SITES RÉCRÉOTOURISTIQUES DE WENTWORTH-NORD**

ATTENDU la demande de subvention à Tourisme Laurentides pour le projet de revalorisation écologique des bâtiments sur les sites récréotouristiques de Wentworth-Nord ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur David Zgodzinski

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal

QUE la convention d'aide financière entre l'ATR Tourisme Laurentides et Wentworth-Nord concernant l'octroi d'une contribution financière non remboursable par l'ATR ne pouvant excéder 20 000 $, en vertu du Fonds de développement Tourisme Laurentides, soit acceptée telle que rédigée d'autoriser madame Marie-France Matteau Directrice générale et Secrétaire-trésorière a signer pour et au nom de Wentworth-Nord tout document relatif à cette convention ;

Le Conseil municipal atteste que la municipalité a obtenu le financement nécessaire à la réalisation du Projet et qu'elle détient le montant de la mise de fonds de 5 000 $.

2020-02-936 **5.8 DÉCLARATION DE COMPÉTENCE DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UN COMPLEXE SPORTIF**

ATTENDU QUE le conseil de la MRC a déclaré son intention de déclarer sa compétence relativement à la construction et l'exploitation d'un complexe sportif 18 février 2020, le tout tel qu'il appert de la résolution CM 46-02-20 ;

ATTENDU QUE le coût total des travaux, avec les frais incidents, était initialement estimé à 35 082 806 $;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC a procédé à l'ouverture des propositions des soumissionnaires le 21 janvier 2020 et que les prix proposés sont supérieurs aux coûts initialement fixés ;

ATTENDU QUE le prix des propositions, taxes incluses, pour l'option « A » (bassins aquatiques et deux glaces) se situent entre 47 887 087 $ et 59 597 291 $, et pour l'option « B » (bassins aquatiques et une glace intérieure), entre 43 050 794 $ et 55 547 872 $;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC, dans sa volonté de mener à bien le projet de construction et d'exploitation du complexe sportif, estime nécessaire d'amender le Règlement 365-2018 afin d'établir le coût total de ces travaux, avec les frais incidents, à 45 089 000 $;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC a l'intention de déclarer sa compétence relativement à la construction et l'exploitation d'un complexe sportif au coût total des travaux estimés, avec les frais incidents, à un montant maximal de 45 089 000 $;

ATTENDU QUE Wentworth-Nord considère que le montant de 45 089 000 $ risque fort d'être majoré en cours de construction;

ATTENDU QUE Wentworth-Nord a demandé en vain à la MRC les documents, études, plans, esquisses et évaluations financières des professionnels au dossier;

ATTENDU QUE la MRC n'est pas en mesure de préciser les coûts d'exploitation annuels ;

ATTENDU QU'après une consultation auprès des citoyens de Wentworth-Nord, il en est ressorti qu'une nette majorité de citoyens s'oppose à la participation de la municipalité au projet de complexe sportif construit à Sainte-Adèle ;

ATTENDU QU'une majorité de citoyens estime que l'évaluation financière du projet est basée sur des projets réalisés dans des municipalités telle Gatineau (superficie 341 km2 ; densité 808 habitants au km2) ou l'arrondissement de Saint-Léonard à Montréal (superficie 13 km2 ; densité 5 600 habitants au km2) alors que la réalité de la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut est tout autre (superficie 692 km2 ; densité 56 habitants au km2) ;

ATTENDU QUE Wentworth-Nord peut exercer son droit de retrait du projet de Centre sportif de Sainte-Adèle en signifiant à la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut son désaccord à l'exercice de cette compétence conformément à l'article 10.1 du Code municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur David Zgodzinski

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de réitérer le désaccord de Wentworth-Nord relativement à l'exercice de la compétence déléguée pour la construction et l'exploitation d'un Centre sportif à Sainte-Adèle, par la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut ;

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC des Pays-d'en-Haut par courrier recommandé.

2020-02-937 **5.9 DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT SQ-2019 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT, LA PAIX ET LE BON ORDRE**

ATTENDU la demande de la direction de la Sûreté du Québec, poste de la MRC des Pays-d'en-Haut, à l'effet d'harmoniser les règlements municipaux applicables par la SQ et de leur fournir un répertoire modifié afin de faciliter le travail d'application desdits règlements ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt commun des dix municipalités constituantes de la MRC des Pays-d'en-Haut de procéder à pareille harmonisation des règlements dans le but de maximiser l'application des règlements municipaux par les policiers de la Sûreté du Québec ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller monsieur Jean-Luc Groulx, lors d'une séance du conseil tenue le 17 janvier 2020 ;

ATTENDU la présentation et le dépôt du projet de règlement SQ-2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter le projet de Règlement SQ-2019.

2020-02-938 **5.10 DEMANDE D'APPUI POUR DÉCRÉTER LE MOIS D'AVRIL MOIS DE LA JONQUILLE**

ATTENDU QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

ATTENDU QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

ATTENDU QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

ATTENDU QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises

atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

ATTENDU QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

ATTENDU QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le Conseil municipal de Wentworth-Nord encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

2020-02-939 **5.11 CRÉATION DU COMITÉ D'ÉQUITÉ SALARIALE ET NOMINATION DES MEMBRES**

ATTENDU QUE la Loi sur l'équité salariale oblige Wentworth-Nord à réaliser un exercice de révision d'équité salariale à tous les cinq ans;

ATTENDU QUE la Municipalité a réalisé le dernier exercice de révision d'équité salariale en 2015;

ATTENDU la complexité de l'exercice de révision d'équité salariale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de former un comité pour procéder à l'exercice de révision d'équité salariale, de nommer les personnes suivantes pour collaborer à ce comité :

Monsieur François Ghali, Maire;
Madame Marie-France Matteau, Directrice générale et Secrétaire-trésorière;
Monsieur Jason Neil, directeur technique Voirie et Loisirs;
Monsieur Benoît Cadieux, directeur du service de l'Urbanisme et de l'Environnement;
Madame Martyne Charrette, directrice de la Sécurité incendie et des Premiers répondants;
Madame Véronique Cronier, adjointe à la Direction générale et à la Mairie.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2020

2020-02-940 **5.12 VENTE D'ACTIFS EXCÉDENTAIRES**

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'autoriser la vente de certains actifs excédentaires et de faire paraître un avis public à cette fin, dans le but d'inviter les personnes intéressées à soumissionner pour l'acquisition d'un ou de plusieurs items identifiés sur la liste.

2020-02-941 **5.13 AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2020**

ATTENDU l'obligation juridique du Conseil municipal d'autoriser le paiement de tous les déboursés;

ATTENDU le caractère incompressible de certaines dépenses pour l'année 2020 décrites dans la liste jointe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles pour l'année 2020. Le total de ses dépenses est estimé à 4 304 903 $.

2020-02-942 **5.14 AUTORISATION DE DÉPENSE – BERNARD BISSONNETTE ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.**

ATTENDU QUE l'octroi du contrat de déneigement pour les chemins municipaux pour le secteur de Laurel pour la période hivernale 2019-2020 donné à l'entreprise Bernard Bissonnette Entrepreneur général inc. n'incluait pas le coût du sable d'épandage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'autoriser le paiement de la facture numéro 227718 pour un montant de 30 199.96 $ taxes incluses à Bernard Bissonnette Entrepreneur général inc.

2020-02-943 **5.15 MODALITÉ DE CHASSE POUR LA SAISON 2020**

ATTENDU la découverte en décembre 2018 d'un seul cas de cerf atteint de la maladie débilitante chronique des cervidés (MDC) sur une ferme d'élevage de Grenville-sur-la-Rouge, ce qui a entrainé l'abattage de tous les cerfs qui s'y trouvaient;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (MFFP), suite à cette découverte, a établi une vaste zone de surveillance rehaussée (ZSR) de plus de 400 km2 qui inclut les municipalités de Grenville, Notre-Dame-de-Bonsecours, Notre-Dame-de-la-Paix, Fassett, Namur, Saint-Émile-de-Suffolk, Amherst, Huberdeau, Arundel, Barkmere, Montcalm, Lac-des-Seize-Îles, Wentworth-Nord, Brownsburg-Chatham, Grenville-sur-la-Rouge, Harrington et Boileau;

ATTENDU QUE le MFFP a établi des modalités de chasse plus permissive en 2019 dont notamment le prolongement de la chasse à la carabine du 21 septembre au

17 novembre et la possibilité de tuer les femelles et les faons;

ATTENDU QUE ces mesures plus permissives ont permis l'abattage de 1 655 cerfs, dont 246 faons dans la ZSR et que les analyses n'ont révélé aucun cas de maladie dans le cheptel sauvage;

ATTENDU QUE les modalités pour la saison 2020 ne sont pas encore arrêtées et qu'elles seront communiquées prochainement;

ATTENDU QUE la chasse au cerf de virginie et à l'orignal constitue un moyen de subsistance pour une bonne partie de la population laurentienne et que l'abattage intensif des chevreuils pour réduire le cheptel drastiquement équivaut à mettre en danger la sécurité alimentaire de nombreux citoyens de la ZSR ;

ATTENDU QUE ces mesures permissives augmentent considérablement les risques d'accident grave dans la ZSR, notamment par le fait que la chasse à l'arme à feu est autorisée plus tôt que d'habitude alors qu'un nombre important de résidents et visiteurs circulent sur nos magnifiques sentiers durant la période automnale;

EN CONSÉQUENSE,

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de tenir compte des risques sur la sécurité physique et alimentaire des citoyens de la ZSR dans l'établissement des modalités de la chasse pour 2020 et de travailler avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et les municipalités touchées pour établir une stratégie à long terme de préservation du cheptel pour les générations futures.

2020-02-944 **6.1 DÉPÔT DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES PÉRIODES DE PAYES # 2020-01, ET # 2020-02 DES POMPIERS ET PREMIERS RÉPONDANTS**

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'accepter le dépôt des rapports d'activités des périodes de paye # 2020-01, et #2020-02 des pompiers et premiers répondants et d'entériner le paiement des pompiers et premiers répondants pour les interventions suivantes :

	# d'heures	Montant	Entraide à facturer
Pompiers 13 sorties	152	5 318.33 $	
Premiers répondants			1 614.33 $
Prévention			655.00 $
Divers en caserne			2 877.46 $
- Travail administratif			
Garde externe			1 448.73 $
Pratique premiers répondants			
Formation pompiers			
Formation premiers répondants			
Fériés			660.18 $
		TOTAL :	**12 574.03 $**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2020

2020-02-945 **6.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-145 CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME**

La conseillère madame Suzanne Paradis par la présente :

- Donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement 2020-145 concernant les systèmes d'alarme sera adopté;
- Dépose le projet de règlement 2020-145 concernant les systèmes d'alarme.

2020-02-946 **6.3 SÉCURITÉ INCENDIE – BILAN 2019 – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE (SCRI)**

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique exige maintenant que chacune des municipalités faisant partie de la MRC des Pays-d'en-Haut adopte le Bilan annuel – schéma de couverture de risques en incendie (SCRI) par une résolution de leur conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter le dépôt du Bilan 2019 en sécurité incendie – Schéma de couverture des risques en incendie (SCRI) tel que présenté par la MRC des Pays-d'en-Haut.

2020-02-947 **7.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET – PROJET PARTICULIERS D'AMÉLIORATION**

ATTENDU QUE Wentworth-Nord a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie local (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyé est de compétence municipale admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'approuver les dépenses d'un montant de 21 860.33 $ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

8 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

2020-02-948 **9.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS ÉMIS DU 1ER AU 31 JANVIER 2020**

La liste de tous les permis émis du 1er au 31 janvier 2020 est déposée.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2020

2020-02-949 **9.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-496-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2017-496 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS**

ATTENDU la volonté du Conseil municipal de modifier les contraventions et pénalités relatives aux dispositions générales du Règlement 2017-496 concernant les permis et certificats entré en vigueur le 12 décembre 2017;

ATTENDU la volonté du Conseil municipal de corriger, par la même occasion, certains éléments du règlement sur les permis et certificats numéro 2017-496;

ATTENDU l'avis de motion donné le 13 décembre 2019;

ATTENDU l'adoption du projet de règlement sur les permis et certificats numéro 2017-496-2, le 17 janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter le Règlement 2017-496-2 amendant le Règlement 2017-496 sur les permis et certificats.

2020-02-950 **9.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-155 CONCERNANT LES NUISANCES, LA PAIX ET L'ORDRE**

Le conseiller monsieur Eric Johnston par la présente :

- Donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement 2020-155 concernant les nuisances, la paix et l'ordre sera adopté;
- Dépose le projet de règlement 2020-155 concernant les nuisances, la paix et l'ordre.

2020-02-951 **9.4 EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR AU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

ATTENDU QUE l'inspectrice au service de l'Urbanisme et de l'Environnement est en congé de maternité jusqu'en mars 2021 ;

ATTENDU la recommandation du Directeur du service de l'Urbanisme et de l'Environnement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur David Zgodzinski, appuyé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de procéder à l'embauche de monsieur Antoine Forestier au poste d'inspecteur du service de l'Urbanisme et de l'Environnement jusqu'au retour de l'inspectrice du service.

2020-02-952 **9.5 EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE AU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

ATTENDU QUE le poste d'adjoint (e) du service de l'Urbanisme et de l'Environnement a été affiché ;

ATTENDU QUE des entrevues se sont tenues afin de pourvoir ce poste ;

ATTENDU la recommandation du Directeur du service de l'Urbanisme et de l'Environnement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de procéder à l'embauche de madame Chrystel Gauthier Durivage à titre d'adjointe du service de l'Urbanisme et de l'Environnement, avec une probation de trois mois selon le taux horaire établi par la convention collective des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Wentworth-Nord.

2020-02-953 **9.6 PIIA 2019-0349 – NOUVELLE CONSTRUCTION, CHEMIN NOTRE-DAME SUD**

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2019-0348 vise la construction d'une habitation unifamiliale sur le lot 5 589 733 du cadastre du Québec situé en bordure du lac Notre-Dame;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501;

ATTENDU QUE la résidence possédera un étage, une superficie d'implantation au sol de 150 mètres carrés et un rez-de-jardin en partie arrière;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement extérieur en bois de marque Maibec de couleur « Gris Océan »;
- Un revêtement de toiture en bardeau d'asphalte de marque BP Canada, Everest 42, de couleur « Gris lunaire »;

ATTENDU QUE l'architecture et les couleurs des matériaux proposés permettent d'assurer une intégration discrète du bâtiment au paysage et à l'environnement naturel;

ATTENDU le dépôt d'une perspective visuelle permettant d'illustrer l'intégration discrète de la résidence dans son environnement et de s'assurer que la hauteur de la résidence n'excédera pas la hauteur des arbres présents à la même élévation;

ATTENDU QUE le terrain est principalement occupé par des conifères matures permettant de minimiser l'impact que pourrait engendrer l'implantation de la résidence dans le paysage naturel;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire municipal du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'Urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'accepter le projet et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2019-0348;

Toutefois, en raison de l'emplacement central du terrain en bordure du lac Notre-Dame et le point de vue unique qu'il constitue pour les autres résidents depuis le lac, dans l'axe du coucher du soleil l'été, les membres du comité consultatif

d'Urbanisme recommandent que ce permis soit assorti des conditions suivantes : utiliser un éclairage extérieur discret, s'assurer que la maison ne dépasse pas la cime des arbres et ne pas privilégier l'ouverture donnant accès au plan d'eau en avant de la façade de la résidence donnant sur le lac;

ATTENDU QUE suite à la séance du comité consultatif d'Urbanisme les membres ont été informé à l'effet que le Conseil municipal ne peut pas dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural numéro 2017-501 assortir le permis de ces conditions et que suite à ces informations, des membres du comité consultatif d'Urbanisme ont demandé au Conseil municipal que le demandeur fournisse des précisions sur son plan d'éclairage avant d'accorder le permis.

EN CONSÉQUENCE,

Monsieur Eric Johnston demande de reporter d'un mois le dossier afin de demander un plan d'éclairage.

DEMANDE DE VOTE PAR MONSIEUR DAVID ZGODZINSKI

3 pour :
Madame Suzanne Paradis, monsieur Yvon Paradis et monsieur Jean-Luc Groulx

2 contre :
Monsieur Eric Johnston et monsieur David Zgodzinski

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2019-0348. Mais ils recommandent toutefois au propriétaire l'utilisation d'un éclairage extérieur discret, de limiter l'abattage d'arbres nécessaire à l'implantation de la construction et de ne pas privilégier l'ouverture donnant accès au plan d'eau en avant de la façade de la résidence donnant sur le lac.

2020-02-954 **9.7 PIIA 2020-0003 – AGRANDISSEMENT AU 2982, 2E RUE**

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2020-0002 vise l'agrandissement du bâtiment principal par l'ajout d'un garage attenant en cour latérale droite;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501;

ATTENDU QUE la proposition d'agrandissement tient compte des caractéristiques topographiques du site et s'intègre très bien au bâtiment existant, tant au niveau de l'architecture que du choix des matériaux;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'Urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'accepter le projet et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2020-0002;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2020-0002.

2020-02-955 **9.8 PIIA 2020-0010 – CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ AU 1729, CHEMIN SAINT-CYR NORD**

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2020-0009 vise la construction d'un garage détaché en cour latérale droite de plus de 18 mètres carrés ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE l'implantation tient compte des caractéristiques topographiques du site et que le style architectural et le choix des matériaux proposé sont les mêmes que ceux de la résidence principale ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'Urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'accepter le projet et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2020-0009 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2020-0009 .

2020-02-956 **9.9 PIIA 2020-0027 – AGRANDISSEMENT AU 1599, CHEMIN ROZON**

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2020-0026 vise l'agrandissement de la résidence en partie arrière par la transformation d'une galerie en véranda quatre saisons ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE la proposition d'agrandissement s'intègre très bien au bâtiment existant, tant au niveau de l'architecture que du choix des matériaux ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables aux sommets et aux versants de montagne du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'Urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'accepter le projet et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2020-0026 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2020-0026.

2020-02-957 **9.10 DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2017-496-3 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2017-496 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS**

ATTENDU la volonté du Conseil municipal de préciser les devoirs et responsabilités du requérant d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation en plus de modifier le coût de dépôt pour résidus de construction relatif à la tarification du Règlement 2017-496 concernant les permis et certificats entré en vigueur le 12 décembre 2017 ;

ATTENDU QU'un avis de motion annonçant le présent projet a été donné par la conseillère madame Suzanne Paradis, lors d'une séance du conseil tenue le 17 janvier 2020 ;

ATTENDU la présentation et le dépôt du projet de règlement 2017-496-3 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter le projet de règlement 2017-496-3 amendant le Règlement 2017-496 sur les permis et certificats.

10 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

11 PROJETS SPÉCIAUX

12 AFFAIRES NOUVELLES

2020-02-958 **12.1 RÉUNION DU CONSEIL PUBLIC DU 21 FÉVRIER 2020**

ATTENDU QUE afin de maintenir une transparence totale, il est important de présenter des faits complets aux résidents sur les grands projets d'investissement;

ATTENDU QUE le projet de l'Église Saint-Michel (ESM) est l'un des projets communautaires les plus coûteux jamais envisagés par la municipalité;

ATTENDU QUE lorsque la municipalité a décidé d'acheter l'ESM en 2011 en vertu de la résolution 2011-08-206, il n'y avait aucune intention de démolir, mais l'utilisation future devait être déterminée;

ATTENDU QUE l'étude technique entreprise en 2013 sur les coûts de rénovation prévus du ESM a été estimée à 648 734 $;

ATTENDU QU'au 24 avril 2018, la Municipalité a déjà investi 184 527,47 $ du fonds de fonctionnement général pour les dépenses liées à l'achat et à la rénovation du ESM;

ATTENDU QUE l'étude technique révisée entreprise en 2018 estime maintenant les coûts de rénovation à venir à 858 501 $, y compris un coût de 28 000 $ pour imperméabiliser la fondation;

ATTENDU QUE selon les meilleures pratiques prescrites par la Province, les coûts d'immobilisations importants à long terme devraient être financés à long terme;

ATTENDU QU'il n'y a eu qu'un seul processus officiel de consultation publique à Saint-Michel le 10 septembre 2016 impliquant 65 personnes principalement de la région de Saint-Michel;

ATTENDU QUE selon les meilleures pratiques Provinciales recommandées, les projets importants nécessitent des investissements importants dans des consultations publiques détaillées;

ATTENDU QUE la municipalité a suivi les meilleures pratiques Provinciales et a adopté le 1er octobre 2016 la résolution 2016-10-303 recommandant que les projets importants comportent des consultations publiques détaillées;

ATTENDU QUE tous les détails sur le projet ESM ne sont pas encore disponibles, le processus de consultation publique recommandé n'a pas encore été entrepris pour le projet ESM;

ATTENDU QUE la conclusion de la consultation publique à Saint-Michel en 2016 a confirmé le fort intérêt des résidents permanents de Saint-Michel pour maintenir le bâtiment pour une variété d'activités communautaires et que la prochaine étape recommandée devrait être la formation d'un comité pour détailler une vision à long terme pour la propriété;

ATTENDU QUE les problèmes d'inondation printanière qui affectent de temps à autre le EMS sont présents depuis de nombreuses années et qu'aucun nouveau besoin urgent n'est apparu;

ATTENDU QUE des travaux d'assainissement visant à atténuer les inondations printanières éventuelles devraient être entrepris dans la mesure du possible;

ATTENDU QUE dans la résolution 2020-01-923 présentée lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 17 janvier 2020 au titre du point de l'ordre du jour Affaires Nouvelles il manque des faits importants;

QU'il soit résolu que la résolution 2020-01-923 soit annulée et qu'une nouvelle résolution soit présentée avec, entre autres modifications et ajouts, un maximum monétaire qui soit réduit et qui soit plus conforme aux recommandations des rapports techniques reçus par le Conseil.

EN CONSÉQUENCE,

DEMANDE DE VOTE PAR DAVID ZGODZINSKI

2 pour :
Monsieur Eric Johnston et monsieur David Zgodzinski

3 contre :
Madame Suzanne Paradis, monsieur Yvon Paradis et monsieur Jean-Luc Groulx

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur David Zgodzinski

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ des membres du Conseil municipal que la résolution 2020-01-923 soit maintenue.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2020

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de poser des questions au Conseil municipal

CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je soussignée Marie-France Matteau certifie que des crédits sont disponibles pour toutes les dépenses autorisées à l'intérieur de ce procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Wentworth-Nord ce 21 février 2020.

2020-02-959 **14 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Suzanne Paradis appuyée par monsieur David Zgodzinski

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil de lever la séance ordinaire à 21 heures.

_____	_____
Jean-Luc Groulx	Marie-France Matteau
Pro-Maire	Directrice générale
	et Secrétaire-trésorière